

Commune de Silfiac

Conseil municipal ordinaire

Procès verbal de séance

Date et lieu : 05/10/2020, 19h00, mairie

Présents : Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, Cindy Maho, Amalia Modica, David Monpas, Samuel Pasquier, Camille Perret, Zinon Zygkostiots

Absents :

Excusés : Christophe Cocherel

Déroulement de la séance

Ouverture de la séance

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Introduction du maire

- Le maire remercie les personnes présentes. Il constate l'absence de public.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour
 - des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
 - des questions orales pourront être posées par les conseillers

Approbation du procès verbal de la séance précédente

- Aucune demande de rectification sur le procès verbal du précédent conseil
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/procès verbal adopté
- Le procès verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents

Désignation de la ou du secrétaire de séance

- David Monpas se propose
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (délibération)

- Rarement réunie, cette commission de Pontivy Communauté est chargée d'établir le coût pour les communes de l'usage des prestations correspondant aux compétences transférées.
- C'est en général le maire qui représente la commune dans cette commission. Olivier Constant se propose d'y siéger.
- Lecture de la délibération par Frédérique Le Manach
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Admissions en non-valeur (délibération)

- Le somme totale proposée au vote est de 607,30 euros. Elle correspond pour près de 500 euros au non-versement de charges et loyers de la MAM, par ses dernières occupantes. Ces sommes ont été pour partie compensées par la non-restitution de la caution, d'un montant de 300 euros. Les sommes restantes correspondent, par exemple, à des non-règlements de cantine, garderie, etc...
- Lecture de la délibération par Olivier Constant.
- Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

| |
|--|
| Remboursement des frais de déplacement des employés communaux (délibération) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Cette disposition s'applique pour tous les déplacements nécessaires au service hors de la commune. • Les élus qui ne reçoivent pas d'indemnités peuvent en bénéficier pour leurs déplacements éloignés. • Lecture de la délibération par Murielle Kerdreux • Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée |
| Versement d'une subvention d'équilibre à l'ASSAP-CLARPA (délibération) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le solde des déficits cumulés dus aux vacances de l'année 2019 au domicile partagé (après déduction de l'aide du département), à verser par la commune à l'ASSAP-CLARPA sous forme de subvention, est de 7 016 euros. • Une réflexion est lancée, avec le département, l'ASSAP-CLARPA et d'autres communes accueillant des domiciles partagés, pour éviter que cette situation se reproduise à l'avenir. • Lecture de la délibération par Camille Perret • Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée |
| Facturation du transport communal de Sainte Brigitte |
| <ul style="list-style-type: none"> • La mairie de Sainte Brigitte a décidé, par une délibération de 2018, de prendre en charge la part communale du transport scolaire existant entre Sainte-Brigitte et Silfiac. • Collectivité organisatrice, Silfiac doit donc lui refacturer la somme non prise en charge par la Région, soit 4 399,95 euros pour l'année 2019/2020. • Lecture de la délibération par Olivier Constant • Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée |
| Investissements et subventions (délibération) |
| <ul style="list-style-type: none"> • La première adjointe présente au conseil les investissements prévus en 2021 et leurs montants estimés à ce jour. • Parmi les principales dépenses : <ul style="list-style-type: none"> ◦ voirie ◦ achat d'un tracteur tondeuse équipé d'un gyro-broyeur, d'un désherbeur thermique et d'une brosse, ◦ réparation de deux vitraux et du mouton de la cloche de la chapelle Saint Laurent, ◦ achat d'un panneau d'information numérique. • Le conseil autorise le maire à engager ces dépenses, une fois demandées et obtenues les subventions possibles. • Lecture de la délibération par Murielle Kerdreux • Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée |
| Voirie (délibération) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une délibération séparée est prise pour la voirie, pour permettre à la commune de s'associer à l'appel d'offre groupé proposé par Pontivy Communauté. • Lecture de la délibération par Murielle Kerdreux • Mise aux voix : 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée |
| Moratoire sur l'éolien (délibération) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Lecture de la délibération par Olivier Constant • Mise aux voix : 11 voix pour, 11 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée |
| Facturation de la protection aux abords du Relias Armoricaïn à Saint Laurent (délibération) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Si les factures ne sont pas payées, la société Le Relais Armoricaïn pourrait être mise, à terme, en redressement judiciaire. Un administrateur serait alors nommé qui deviendrait le nouvel interlocuteur de la commune. Montant trimestriel de facturation : 73 €. |

- Lecture de la délibération par Olivier Constant
- Mise aux voix : 11 voix pour, 11 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

Questions diverses

- Arbre tombé dans l'étang de Pont Samoël > Une pelleteuse sera nécessaire pour l'évacuer. Des Silfiacois intéressés peuvent le récupérer. Les conseillers peuvent le proposer à ceux qui pourraient l'être.

Questions orales

- La maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires

La séance est levée à 20h50

Ce procès verbal, ainsi que le compte-rendu de séance, est consultable en mairie.

| | | |
|---------------------|----------------------|-----------------|
| Christophe Cocherel | Olivier Constant | Claude Cotton |
| Murielle Kerdreux | Frédérique Le Manach | Cindy Maho |
| Amalia Modica | David Monpas | Samuel Pasquier |
| Camille Perret | Zinon Zygekostiotis | |